

M4 – Travail de thérapeute



Description

En tant que professionnel de la santé le/la naturopathe

(*pour la fluidité du texte seul le « il » sera considéré)

- favorise et soutient le travail thérapeutique et le suivi des patient(e)s par une communication et une relation adéquates.
- travaille efficacement avec les différents professionnels de la santé pour un suivi, un conseil et des soins optimaux. Il coordonne et met en place en accord avec les patients(es), des mesures externes. Il les accompagne, les soutient et défend leurs intérêts de façon appropriée.
- travaille selon l'état actuel des connaissances de la profession.
- poursuit son développement personnel par un enrichissement constant en adéquation avec son activité professionnelle et ajuste son comportement si nécessaire.
- se procure de manière autonome et ciblée des informations professionnelles utiles. Il les évalue et les utilise à bon escient.
- Il transmet aux patiente(e)s et au public ses connaissances et expériences professionnelles de manière appropriée.
- se constitue un réseau professionnel qu'ils soigne, coopère avec d'autres spécialistes et organisations de la profession.
- peut travailler dans des cabinets de groupe, des équipes interdisciplinaires, des projets, des réseaux des systèmes de santé, de l'éducation et du social.

Renseignements

Lieux de cours

Crissier (Vaud)

Route de Bois-Genoud 36
1023 Crissier

Uvrier (Valais)

Route de la Chapelle 20
1958 Uvrier

Informations générales

www.ecoleagape.ch

Demande d'informations complémentaires

Par mail

ecoleagape@ecoleagape.ch

Par téléphone

+41 (0)78 735 34 04

Module de base M4

Objectifs

- construire des relations avec les patient(e)s et leurs référents
- construire des relations avec des spécialistes pour l'orientation adéquate des patients vers d'autres professionnels de la santé
- apprendre à avoir une vision réflexive par rapport à sa pratique et se remettre en question afin de se perfectionner
- être autonome dans la recherche d'informations utiles par rapport à son travail. Evaluer et transposer les connaissances à sa pratique afin de la transmettre aux patients
- travailler et coopérer dans des équipes interdisciplinaires et en réseau avec les systèmes de santé, de l'éducation et du social

Contenu *

Bases de la communication

Notion de base en matière de communication

Structures d'interaction et concepts de communication

Structuration de l'entretien d'anamnèse, capacité de mener un entretien thérapeutique, importance des signes de communication non verbale, interculturelle ou avec des enfants, des adolescents et des parents

Types d'entretiens

Concepts de base

Principes de base de la collaboration

Éléments d'une collaboration réussie

Concepts de base de la psychothérapie, de l'ergothérapie et de la logopédie

Possibilités et structures du système de santé local, régional et des institutions

Comportement d'apprentissage individuel

Outils et méthodes de développement professionnel

Offre de formations continues dans sa propre discipline

Exigences du corps professionnel, des organismes payeurs, dispositions légales

Comportement d'apprentissage individuel

Outils et méthodes de développement personnel

Sources d'informations

Outils et méthodes de recherche d'informations

Stratégies de recherche

Critères d'évaluation des informations

Techniques de structuration, organisation des informations

Formes de présentation

Gestion des droits d'auteur, règles de citation

Sommaire

Module de base

- Objectifs
- Contenu
- Prérequis

Informations pratiques

- Intervenants
- Titres obtenus
- Durée et coûts (yc examen)

Contrôle des compétences

Admission

Le/la candidat(e) doit avoir suivi le cours préparatoire selon le descriptif du module auprès de l'un des prestataires de formation accrédités par l'OrTra MA.

L'admission à l'examen sera validée pour autant que l'étudiant(e) puisse attester une présence d'au moins 90% aux cours.

Cette clause est soumise à la procédure « Validation des acquis » disponible auprès de la Direction d'Agapê.

Moyens auxiliaires

Les moyens auxiliaires sont mis à la disposition du/de la candidat(e)

Mise en œuvre

Ce contrôle des compétences standardisé est préparé et réalisé par l'Ecole Agapê de manière centralisée au moins une fois par an.

Validité

5 ans à partir de la date du certificat de module

Système de notation / d'évaluation de l'épreuve finale

Le système de notation se base sur un système à 120 points. Pour obtenir la note, diviser le nombre de points obtenus par 24, (notation sur 5 + 1 de présence).

- ❖ **55 points** Sont en lien avec l'acquisition de la matière
- ❖ **30 points** Savoir restituer et utiliser ses compétences
- ❖ **25 points** Ecoute, présence, interaction, participation et information
- ❖ **10 points** Assiduité, respect, engagement personnel, esprit constructif

Epreuves diverses

N/A

Epreuves finales

Pour clore la formation du module M4, un contrôle des compétences globales sera effectué, comprenant notamment

a) **Epreuve écrite** *60 minutes ¾ de la note*

- ❖ Un questionnaire à réponses
- ❖ Un rapport sur la connaissance de soi (4 à 6 pages)

Vous êtes à même de vous remettre personnellement en question de manière critique (sur le plan privé ou professionnel), et de prendre les mesures correctives nécessaires afin de modifier durablement votre comportement.

Vous êtes conscients des effets que peuvent avoir les attitudes de vos patient(e)s dans leur conception des valeurs et leur comportement personnel. Vous êtes conscients de leurs limites et savez adapter votre comportement et votre style de communication en fonction de la situation.

b) **Epreuve pratique** *30 minutes ¼ de la note*

Cas pratique d'un entretien avec capacité d'évaluer le potentiel de développement du patient(e), les stratégies d'apprentissage, ainsi que la capacité du thérapeute à gérer des situations spécifiques (gestion de conflit, réflexion du patient(e), etc...)

Réussite ou échec du module

Le module M4 sera considéré comme acquis pour autant que l'étudiant ait obtenu une moyenne de **minimum 4 sur 6** à ce module. L'ensemble de l'examen est noté au moyen de l'appréciation « **réussi** » ou « **échoué** ».

En cas d'échec, l'étudiant peut faire un examen de rattrapage **dans les 3 mois** suivant la réception du résultat et moyennant une participation financière. Pour ce faire, il devra faire suivre le formulaire dûment complété « Examen de rattrapage » à la Direction de l'école Agapê dans un délai de 3 semaines.

En cas de nouvel échec (au 2^{ème} passage), l'étudiant devra suivre à nouveau les cours de tous les sous-modules dans lesquels il n'avait pas obtenu la moyenne. L'examen de fin de module devra être repassé dans son intégralité.

Si l'étudiant échoue une 3^{ème} fois à cet examen, l'entier du module M4 doit à nouveau être suivi, pour autant qu'il obtienne l'accord de la direction d'Agapê.